



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 21 MARS 2024**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024
Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROQUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.03.075

ZONE D'ACTIVITES SAINT MAURICE LES CHARENCEY – VENTE D'UNE PARCELLE

Le garage J2C Automobiles à Charencey souhaite acquérir la parcelle ZD 209 située sur la zone d'activités de Saint Maurice les Charencey. Le projet de cette société est la création d'un garage qui remplacerait l'activité actuelle située 44, rue de Paris à Saint Maurice les Charencey.

Cette parcelle est actuellement inutilisée et d'une surface totale de 3760 m².

Le prix de vente fixé par délibération 2021.09.177 en date du 02 septembre 2021, est de 5 € H.T. du m² pour les terrains constructibles des zones d'activités du territoire (hors ZA Les Réhardières).

L'acquéreur prendra à sa charge le raccordement aux différents réseaux qui sont en limite de propriété.

Cette délibération annule et remplace une première délibération 2021.07.155 bis qui avait été faite pour un porteur de projet qui n'a jamais donné suite.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De rappeler le prix de vente des parcelles constructibles non viabilisées (situées en zone Ux du PLUI) à 5 € H.T. du m² (soit 6 € T.T.C.),
- De dire que le bornage a déjà été réalisé,
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,



- De confier la rédaction de l'acte notarié à Maître LEBEAUT, Notaire à Charencey,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération.



Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

